

GESTION DE LA PAIE

PRE-REQUIS :

- Être en poste
- Avoir des connaissances de base sur le métier de gestionnaire de paie

PUBLIC CONCERNÉ :

- Technicien de la paie
- Comptables
- Directeurs financiers
- Chefs d'entreprise

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

À la fin de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

- Comprendre un bulletin de paie
- Savoir appliquer les différentes règlementation (Code du travail / Convention collective)
- Être en mesure de calculer et de contrôler les cotisations sociales
- Établir un bulletin de paie en conformité avec la législation en vigueur

DUREE ET HORAIRES :

- 2 jours soit 14 heures
- Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (aménagements possibles si besoin)

LIEU :

- En présentiel, dans les locaux de l'entreprise.

MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS :

- Délais d'accès : 14 jours minimum après signature de la convention
- Nous contacter au 06.47.89.62.87 pour inscription

TARIFS :

- 1600 euros HT soit 1920 euros TTC

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Méthodes pédagogiques :

La pédagogie, active et participative, favorisera les échanges entre participants. Un support de formation pédagogique sera remis aux stagiaires permettant la prise de notes. Alternance théorie et pratique.

Dispositions d'accueil nécessaires en cas d'intervention sur site :

Salle de formation, vidéoprojecteur, support de projection, paperboard ou tableau blanc.

MODALITES D'EVALUATION :

Chaque apprenant effectuera un test sous la forme de QCM après chaque fin de chapitre.

HANDICAP :

Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec vous et à travers un questionnaire les différents aménagements et adaptations que nous pouvons mettre en œuvre pour favoriser votre apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre référent Virginie SIVRY par téléphone au 06.47.89.62.87.

CONTENU

Rappels :

- Mentions obligatoire du nouveau bulletin, durée du travail, mensualisation, salaire minimum...
- Heures supplémentaires / heures complémentaires
- Les éléments accessoires du salaire brut

Établissement du bulletin :

- Cadre légal et différents modes de calcul des absences (congés payés, maladie, maternité, paternité, accident du travail, temps partiel, thérapeutique)
- Avance et acompte
- Primes et indemnités : régime social et fiscal
- Avantage en nature et Frais Professionnels
- Net à payer et prélèvement à la source

Cotisations sociales :

- Tranches et bases de cotisations
- Analyse et présentation des charges salariales et des charges patronales (cotisations URSSAF, AGIRC-ARRCO, Prévoyances...)
- Régularisation mensuelle progressive des bases de cotisations (PMSS)
- Réduction Générale de cotisations Patronales

INTERVENANT :

Virginie SIVRY

Formatrice spécialisée dans la paie et expérimentée auprès de différents organismes de formation.

CONTACTS :

Ma Solution Paie
06.47.89.62.87
masolutionpaie@orange.fr

CERTIFICAT N°QUA22100006

ACTIVCERT certifie que les prestations de l'organisme ci-dessous mentionné ont été évaluées et jugées conformes au référentiel en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

MA SOLUTION PAIE

Numéro de NDA : 27210361621

Adresse : 3 RUE DES RETRAITES 21470 BRAZEY-EN-PLAINE

Siren : 803924059



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référentiel National Qualité
des actions concourant au développement des compétences

Catégorie d'action concernée	Adresses du ou des sites
ACTIONS DE FORMATION (AF)	3 RUE DES RETRAITES - 21470 - BRAZEY-EN-PLAINE

Première émission	Date de début du cycle de certification	Date de fin du cycle de certification*
15/09/2023	15/09/2023	14/09/2026

* sous réserve de réalisation de l'audit de surveillance selon la périodicité définie et du respect du Programme de certification ACTIVCERT dans sa version en vigueur.

Le 18/09/2023

Marilyn CHERRIER

Présidente



ACTIVCERT
10 boulevard Poissonnière
75009 PARIS
☎ 04 94 88 06 67
siren : 841 210 040



cofrac
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation
n° 5-0647.
Portées
disponibles sur
www.cofrac.fr

Programme de certification

- Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du Code du Travail
- Guide de lecture du Référentiel national qualité publié sur le site du Ministère de Travail
- Programme de Certification ACTIVCERT dans sa version en vigueur
- Arrêté du 31/05/2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.